

CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN  
D'ÉTUDE DES TEMPLES DE  
KARNAK  
LOUQSOR (ÉGYPTE)  
USR 3172 du Cnrs



المركز المصري الفرنسي  
لدراسة معابد الكرنك  
الاقصر (مصر)

Extrait des *Cahiers de Karnak* 11, 2003.

*Avec l'aimable autorisation de Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE).  
Courtesy of Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE)*



# NOUVEAUX FRAGMENTS DU « DÉCRET D'HOREMHEB »

Jean-Marie KRUCHTEN

Les récentes fouilles du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak dans la cour du X<sup>e</sup> pylône ont permis de mettre au jour de nouveaux blocs détachés de la stèle de grès portant la version la plus complète<sup>1</sup> du texte connu comme le « décret d'Horemheb »<sup>2</sup>, outre deux autres fragments détachés du même document, déjà connus de longue date mais égarés entre-temps<sup>3</sup>. Même s'ils sont pour la plupart assez petits, les nouveaux fragments n'en apportent pas moins d'intéressants compléments au texte relevé à ce jour, et méritent à ce titre d'être publiés<sup>4</sup>.

En particulier, un des blocs découverts (95 CL 154), en permettant de restituer une des épithètes de la titulature royale, connue jusqu'ici de manière fort incomplète par un des morceaux aperçus par Bouriant, relance la question, toujours non élucidée, de l'attribution du fameux décret à Horemheb<sup>5</sup>. De fait, lors de sa découverte déjà, la stèle était apparue amputée de son tiers supérieur (dont le cintre), ainsi que de sa moitié gauche jusqu'à la 26<sup>e</sup> ligne (avec donc la date et la mention du pharaon régnant). Dans ces conditions, son attribution à Horemheb ne reposait, et ne repose toujours aujourd'hui, que sur la mise au jour d'éléments du cintre, encore vus par Bouriant<sup>6</sup>,

---

1. Il devait aussi exister une version du décret à Abydos, d'où provient le bloc Caire 34162, qui reproduit partiellement six lignes du texte de Karnak, voir P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, 1 (CGC n° 34065-34189), p. 203-204.

2. J.-M. Kruchten, *Le Décret d'Horemheb. Traduction, commentaire épigraphique, philologique et institutionnel*, Bruxelles, 1981 (ci-après, en abrégé, *Décret*).

3. Clichés CFEETK 95 CL 151 et 152.

4. Je remercie vivement MM. N. Grimal et F. Larché qui m'ont confié l'étude de ces nouveaux fragments, ainsi que M. L. Gabolde, qui m'a fait parvenir tous les clichés et dessins qu'il était possible de me fournir et a répondu avec compétence aux questions que je lui ai posées. Les schémas d'assemblage ont été réalisés par É. Saint Pierre et C. Thiers.

5. Question déjà soulevée en 1973 par W. Helck (« Problem der Zeit Horemhebs », *CdE* 96, p. 264-265).

6. U. Bouriant, « La stèle de Hôr-em-heb », *RT* 6, 1885, p. 41-51.

mais malheureusement perdus depuis<sup>7</sup>, portant les deux cartouches de ce roi (*nfr nfr Dsr-hprw-R' Stp.n-R', s3 R' Mry-Imn Hr-m-hb*). Aussi, à défaut de pouvoir examiner les cartouches eux-mêmes, pour vérifier s'ils sont d'origine ou ont été regravés sur le nom préalablement effacé d'un prédécesseur d'Horemheb, comme c'est le cas pour l'« édit de Restauration » de Toutankhamon, tout complément d'information concernant les épithètes développant la titulature royale perdue est-il de nature à constituer un indice précieux pour l'attribution de cet important document, puisqu'en cas d'usurpation ces épithètes n'étaient en général pas modifiées.

La disposition des signes, tantôt en colonnes et tantôt en lignes, ainsi que leur orientation, ou encore la présence d'éléments de décor, sont autant de repères qui permettent déjà un premier classement des fragments entre les trois faces de la stèle et son cintre (face principale = nord, côté droit = face ouest, côté gauche = face est). En l'occurrence, entre son cintre, sa face principale et son seul côté gauche, puisque tous les fragments avec texte en colonnes retrouvés se lisent de droite à gauche. Seuls, parce que dépourvus de tout signe, les fragments 95 CL 160, 95 CL 162 et 95 CL 163 ne peuvent être situés, même aussi approximativement. Également dépourvu de texte, mais jointif au bloc 95 CL 165, le fragment 95 CL 175 a pu être replacé sur le bord droit du cintre, à hauteur de la tête du roi.

### Cintre (fig. 1 : pl. I)

#### Fragment 95 CL 165 (face nord)

Ce fragment, qui ne fait pas partie de ceux connus grâce au dessin de Bouriant, et qui est donc inédit, appartient à la moitié gauche du cintre. Il figure le *ka* royal, derrière le roi en marche, sous la forme conventionnelle d'un grand signe *ka* porté sur une hampe dotée de bras et surmonté du nom d'Horus du souverain inscrit dans le *serekh*. Hélas, dans son état actuel, ce fragment ne comporte plus que la mention « Taureau puissant » (*K3 nht*), commune à tous les rois du Nouvel Empire, ce qui ne permet ni de confirmer ni d'infirmer l'attribution à Horemheb. Au cas où la stèle aurait été élevée par Toutankhamon, il aurait fallu gratter la suite du nom d'Horus de ce dernier (*K3 nht [nwt-mswt]*, l'« Horus "Taureau-puissant-[complet-de-naissances]" ») pour y substituer *spd-shrw*, l'« Horus "Taureau-puissant-[aux-plans-efficaces]" », le nom d'Horus d'Horemheb.

#### Fragments 95 CL 164 et 173

Ces nouveaux fragments appartiennent au centre du cintre et sont à cheval sur son axe vertical. Ils permettent donc de compléter et de corriger le — très banal — discours d'Amon au roi, disposé en deux colonnes symétriques, tel qu'il nous avait été transmis sur le rapide croquis de Bouriant. Tant dans le registre de droite que dans celui de gauche, il convient désormais de lire « Prononcer les paroles (*dd mdw*) : "je te donne toute vie, stabilité, puissance, toute santé (*dl.nf.i*) *n.k'nh*, *gd*, *w3s nh*, *snb nh*), toute joie (*3w.t-ih nh*), toute vaillance et toute vigueur à l'égard de [...] (*kn.t nh*, *nht nh r[...]*)" »,

7. Décret, p. 4-7.

8. Décret, p. 1-2, 212-213.

avec dans chaque colonne, de part et d'autre de l'axe, une lacune de 3 ou 4 cadrats, jusqu'à la mention terminale conventionnelle, également disparue au bord inférieur du cintre, « comme Rê éternellement » (*ml R' dt*).

#### Fragment 95 CL 174

Nouveau aussi, ce fragment, qui conserve l'image d'un guéridon haut sur lequel est déposé un bouquet monté et une aiguière *nemset*, avec au-dessus, le titre du rite effectué par le roi sur la moitié gauche du cintre devant « Amon-Rê roi de tous les dieux » : « donner le vin (*dl[.t] hrp*) ».

#### Fragment 95 CL 161

Semble provenir également du cintre, ce bloc, portant les signes *nb* et *pt* disposés l'un en dessous de l'autre, l'épithète « maître du ciel » ainsi notée appartenant probablement à une des légendes symétriques du disque ailé « [celui de Béhédet,] seigneur du ciel », sans qu'il soit possible de déterminer laquelle.

#### Face principale (pl. II)

La disposition du texte en lignes courant de droite à gauche permet de reconnaître immédiatement dans les blocs 95 CL 153 à 158 des éléments de la face principale de la stèle.

#### Fragment 95 CL 153 (côté gauche, voir ci-après)

Cet important fragment de l'angle nord-est de la stèle nous a conservé l'extrémité de sept lignes du décret, sur une longueur de 2 à 5 cadrats, ainsi qu'une partie du texte de deux colonnes de la face latérale gauche de la stèle (approximativement 6 cadrats). La moitié supérieure gauche du monument étant perdue de la première à la 25<sup>e</sup> ligne, il convient donc de déterminer, sur base du seul contenu textuel, à quelle hauteur situer ce fragment :

ligne x + 1 : ...] *pw* (?) :

ligne x + 2 : ...] *nswyt.f tp t3*, « ... Sa royauté sur terre... » ;

ligne x + 3 : ...] *kspw hprw, t3 hrw*, « l'aube est apparue, la terre est satisfaite » ;

ligne x + 4 : ...] *m hr.f, hkrw Mnt(w)*, « ... avec son couvre-chef, les ornements de Montou... »<sup>9</sup> ;

ligne x + 5 : ...] *w[...]* *inbw* (?) *hr mpt* (*rnp* ?), « ... les murs (Memphis ?)<sup>10</sup>, rajeunissant (?)... » ;

9. On attend « les ornements de Montou [ou autre(s) dieu(x) guerrier(s)] attachés à son corps » (*hkrw Mntw dndt(w) r hrw.f*, voir par ex., *KRI* II, 237, 3 et 4 (First Hittite Marriage).

10. Pour cette traduction, cf. *Wb* I, 95, 8 (*Inbw(-h)*), et, par ex., mobilier funéraire de Toutankhamon, fauteuil Carter 87 : *nfr nfr s3 Nfr-h, msyww nprw nbw Inbw(-h)* *pr m hr*, « le dieu accompli, fils du Beau-de-visage (= Ptah), le rejeton de tous les dieux des Murs(-blancs), issu de (leur) corps » (H. Beinlich, M. Saleh, *Corpus der hieroglyphischen Inschriften aus dem Grab des Tutanchamun*, Oxford, 1989 [ci-après abrégé en *Corpus*], p. 33).



Ainsi, « [...] ciel; royauté de Rê » au début de la ligne 5 de la stèle semble-t-il devoir être opposé à « sa (= celle du roi) royauté sur terre » (fragment, l. x + 2), tandis que *ḥ'w n nrrwt; M3'ṯ ll.ḏ (i), ḥnm[.n.s st.s]* continue tout naturellement *šspw ḥprw; ḥ'w hrw* (« l'aube est apparue, la terre est satisfaite [5 cadrats perdus] la terre est remplie de (son) amour. Maât est revenue, elle a rejoint [sa place]... »).

Quant à la ligne 8 de la stèle, telle que viendrait la compléter la ligne 6 du fragment (« or donc, le dieu accompli, c'était pour Rê (seul) qu'il avait été mis au monde [...] quand il se lève sur terre pareil à Rê »), elle n'est pas sans rappeler, par sa structure syntaxique (la particule proclitique *ist* suivie de *hr nrr nfr* en antéposition devant un *sdm.nf* emphatique) comme par son contenu, un passage de la stèle du Mariage de Ramsès II où ce dernier évoque une sorte de fusion matinale avec son père Rê :

« Or donc, ce dieu accompli (*is(t) hr nrr nfr pn*), fils d'Atoum, héritier de Rê, image visible de Celui-qui-réside-à-Héliopolis (*s3 Tm, ḥw' R', smḥ) špsy n Imy' Twmw*), c'était pour exaucer toutes ses prières qu'Il (= Rê) ne faisait qu'un seul corps avec lui lorsqu'Il se levait à l'horizon chaque jour (*ḥpr.n'n'f m ḥ'w w' ḥn'f wbn.f m 3ḥt r'-nb r sdm sprwt.f nht*) » (texte d'Abou Simbel, l. 8)<sup>13</sup>.

### Fragment 95 CL 154

La place de ce fragment est assurée grâce à la présence, au registre supérieur, au-dessus des mots *s3 [?]mm, mstwt*, d'un pied qui, à en juger par l'angle formé par le talon avec le sol, ne pourrait appartenir qu'au pied avant, soit de l'image du pharaon offrant le vin du registre gauche du cintre, soit de celle de l'Amon *nb nswt ḥwy* du registre droit. Mais, la séquence *pr m (ḥ'w?) nrr*, encore lue par Bouriant en bout de ligne 1 sur un fragment aujourd'hui perdu, paraissant se rattacher naturellement aux épithètes du fragment 95 CL 154, j'exclus cette dernière possibilité, pour ne retenir que la première et situer ce fragment sur la première ligne de la face principale de la stèle, à environ 4-5 cadrats du bout de la ligne, et à approximativement 3 de ladite mention *pr m (ḥ'w/ḥt?) nrr*<sup>14</sup>.

Restituer cette lacune n'est pas chose aussi aisée qu'il y paraît. Au vu des très nombreuses séquences d'épithètes parallèles incorporant le terme *mstyw*<sup>15</sup> (variante *mst(i)wt*<sup>16</sup>), rencontrées depuis Toutankhamon jusqu'à la Basse Époque, deux types de solutions, au moins, peuvent être envisagés :

— rattacher directement la séquence *pr m (ḥ'w/ḥt?) nrr*, « issu du (corps/ventre du) dieu », de bout de ligne aux épithètes de *s3 Tmm, mstwt (= mstyw)* [...], en admettant derrière celle-ci une mention de collège divin ou un nom de dieu suffisamment long pour occuper 3 cadrats. Il apparaît, en effet, que le terme *mstyw*, qui implique un rapport de filiation charnelle, est ainsi parfois complété directement par les mentions *pr m ḥt*

13. KRI II, 240, 1-3.

14. Avec métathèse honorifique du *nrr*, *ḥ'w* (« corps, chairs ») ou *ḥt* (« corps, ventre ») étant reporté à la ligne suivante.

15. Wb II, 151, 10 (« Abkömmling ») ; A.H. Gardiner, *Ancient Egyptian Onomastica* I, p. 52, n. 2 (« true image, re-embodiment ») ; R. Caminos, *The Chronicle of Prince Osorkon*, Rome, 1958, p. 46 (§ 62.1) ; E. Blumenthal, *Untersuchungen zum ägyptischen Königtum des Mittleren Reiches*, Berlin, 1970, p. 65-66 (« Abkömmling ») ; D. Meeks, *ALex*, 77.1880) ; 79.1362 (« rejeton, héritier ») ; N. Grimal, *Les termes de la propagande royale égyptienne de la XIX<sup>e</sup> dynastie à la conquête d'Alexandre*, Paris, 1986 [ici-après abrégé en *Propagande*], chap. II (246-247) ; (358) ; (452).

16. Wb II, 151, 13 (« fem. zum Vorstehenden »).

et variantes, qui développent<sup>17</sup> précisément ce lien biologique entre père et fils (ainsi, déjà au Moyen Empire, *mstyf pr hntyf*, « son rejeton qui a jailli de lui »<sup>18</sup>, et surtout *mstyw ntrw Inbw(-hd) pr m ht*, « rejeton des dieux de Memphis issu de (leur) ventre » sur un élément du mobilier funéraire de Toutankhamon<sup>19</sup>);

— intercaler entre le nom du dieu faisant office de génitif direct ou indirect à *mstyw* et la séquence *pr m (h'w/ht) ntr* l'épithète supplémentaire de *prt Jhtnrt*, « sémence efficace/divine », ce qui ne laisse plus pour le nom divin qu'à peu près un cadrat d'espace disponible (*Tm, R', Gb, Im*), et exclut des géniteurs royaux possibles *K3-mwt.f* ou tout autre nom nécessitant plus d'un cadrat.

Pour la restitution de la fin de la première ligne de la face principale, nous nous trouvons donc devant un large éventail de possibilités, qui se ramènent aux deux schémas suivants :

### Première hypothèse

| Fragment 95 CL 154 | Trois cadrats à restituer   | Fragment vu par Bouriant  |
|--------------------|---|---|
| s3 Im, mstyw       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- (n) ntrw Inbw; ...<sup>21</sup></li> <li>- (n) ntrw nbw<sup>22</sup></li> <li>- (n) hm n R'<sup>23</sup></li> <li>- (n) K3-mwt.f<sup>24</sup></li> <li>- (n) hm m pt<sup>25</sup></li> <li>- (n) Tmy Twmw<sup>26</sup></li> <li>- (n) Nb-ntrw<sup>27</sup></li> <li>- (n) R'-hr-Jhty<sup>28</sup></li> </ul> | <p><i>pr m</i> [- <i>ht</i>] <i>ntr</i><sup>29</sup></p> <p>[ - <i>h'w</i> ]<sup>30</sup></p> <p>[ - ]<sup>31</sup></p> |

17. Il s'agit, à mon sens, d'une construction comparable à « la veuve qui n'a pas (son) de mari » (*h3rt hwt ht,s*) ou « l'orphelin qui n'a pas (son) de père » (*nmh hwt(y) ht,f*), genre de pléonasme qui semblait ravir les Égyptiens.

18. Litt. « sorti devant lui » (E. Blumenthal, *op. cit.*, p. 65 (B1.11 = Inscription du roi Néferhotep à Abydos, 9).

19. Cf. *supra*, n. 10.

20. *Corpus*, p. 34 (fauteuil Carter 87 : *mstyw ntrw Inbw*) : selon le lieu de destination de l'inscription, on peut s'attendre à rencontrer *mstyw ntrw W3st/Tmw*, etc.

21. *Propagande* II, p. 251.

22. *Corpus*, p. 33 (fauteuil Carter 87).

23. *Propagande* II, p. 252 ; *KRI* I, 39, 4-5 (stèle d'albâtre de Séthi I<sup>er</sup>).

24. *Corpus*, p. 33 (fauteuil Carter 87) ; p. 120 (boîte en forme de cartouche Carter 269).

25. *Propagande*, *ibid.*

26. *Urk.* IV, 2026, 8-9 (édit de Restauration de Toutankhamon, 3) ; 2113, 10 (statue d'Horemheb et Moutnedjemet, 3 ; *mstyw* est une restauration de Gardiner [*JEA* 39, 1953, p. 16] d'après la stèle Rhétorique d'Abou-Simbel) ; *Corpus*, p. 182 (coffre Carter 403) ; *KRI* II, 314, 7 (stèle Rhétorique d'Abou Simbel B-2) ; J. Leclant, *Recherches sur les monuments thébains de la XXV<sup>e</sup> dynastie dite éthiopienne*, Cairé, 1965, p. 237 (Chabaka).

27. *Corpus*, p. 208 (boîte à jetons Carter 585 r).

28. *KRI* II, 237, 14 (First Hittite Marriage).

29. *KRI* V, 234, 14-15 (stèle de la princesse Bakhtan, 2).

30. *KRI* II, 284, 15-16 (First Hittite Marriage).

## Seconde hypothèse

| Fragment 95 CL 154   | Trois cadrats à restituer  | Fragment vu par Bouriant                     |
|----------------------|--|--|
| <p>ꜥꜣ ꜥmn. mstyw</p> | <p>- (n) R<sup>31</sup>, prt - ꜥht<sup>32</sup><br/> - (n) Gh<sup>33</sup>, - ngr<sup>34</sup><br/> - (n) Tm<sup>35</sup><br/> - (n) im<sup>36</sup></p> | <p>pr m [- ht] ngr<br/> [- h'w]<br/>  · </p> |

Il n'est donc nullement certain que le décret ait comporté, à l'extrémité de sa première ligne, une séquence d'épithètes royales absolument identique à celle figurant au fameux « édit de Restauration » de Toutankhamon, usurpé par Horemheb (*nfr nfr ꜥꜣ ꜥmn. mstyw n Kꜣ-mwt.f, prt ꜥht, swht dsrt wty ꜥmn ds.f*, « le dieu accompli, fils d'Amon, rejeton de Kamoutef, la semence efficace, l'œuf sacré qu'a engendré Amon en personne »)<sup>31</sup>.

Au demeurant, même dans le cas de Toutankhamon, l'exemple de son mobilier montre que l'agencement des épithètes faisant intervenir le terme *mstyw* n'était jamais fixe, mais admettait, comme les autres prédicats royaux intercalés entre les cinq noms officiels, des variations parfois considérables, probablement dictées par des impératifs de place disponible<sup>32</sup>.

Il n'en reste pas moins aussi que, à en juger par le nombre d'emplois de *mstyw* datant de son règne comparé aux quelques attestations qu'on en a avant, Toutankhamon semble avoir eu une prédilection très marquée pour le thème de sa filiation physique avec Amon, qu'illustraient particulièrement bien les termes de *mstyw* (rejeton), *prt* (fruit, semence) ou *swht* (œuf) empruntés au vocabulaire de la reproduction animale et végétale. Il s'agissait, à n'en pas douter, de marquer, de la manière imagée propre aux milieux sacerdotaux, le rétablissement des liens du « fils chéri » à son père demiurge, liens sur lesquels était fondé depuis des temps immémoriaux le culte traditionnel garant de l'harmonie cosmique. Après l'intermède amarnien, qui avait vu la destruction des statues des dieux et l'abandon des temples, ces interfaces obligés entre le monde des hommes et celui des dieux, les épithètes accordées au roi se devaient de mettre l'accent sur sa légitimité comme officiant (*ꜥꜣ mry*), en insistant sur les liens de chair existant entre ce nouvel « Horus des vivants » et Amon en ses diverses formes, avant même d'en faire le restaurateur, par le biais des nouvelles images divines, de ce rapport de bons services réciproques entre les deux univers un moment disjointes (ce que résume

31. *Propagande* II, p. 247.

32. *Urk.* IV, 60, 5 (épithète d'Hatchepsout) ; 887, 6 ; *Corpus*, p. 33 (fauteuil Carter 87) ; *KRI* I, 46, 10 (décret de Nauri, 3-4) ; III, 395, 6-7 (épithète de Amenhotep I<sup>er</sup> divinisé) ; V, 231, 12.

33. *Corpus*, p. 74 (sarcophage médian Carter 254).

34. *KRI* I, 39, 4-5 (stèle d'albâtre de Séthi I<sup>er</sup>).

35. E. Blumenthal, *op. cit.*, p. 66.

36. *KRI* II, 435, 10 (colosses de granit de Tanis).

37. *Urk.* IV, 2026, 8-9 (édit de Restauration de Toutankhamon, 3).

38. *Corpus*, p. 33 (fauteuil Carter 87 : *nfr nfr ꜥꜣ ꜥmn. mstyw n hnt n R<sup>c</sup>, prt ꜥht, swht w'ht*) ; 34 (même objet : *nfr nfr ꜥꜣ Nfr-hr, mstyw ntrw ꜥnbw pr m ht*) ; 74 (sarcophage médian Carter 254 : *ꜥht mdsw in Nwt wwt ꜥht ꜥꜣꜣ pw Wsr ; mstyw Gh*) ; 120 (boîte cartouche Carter 269 : *nfr nfr ꜥꜣ ꜥmn. mstyw n ntrw ntrw*) ; 172 (fauteuil Carter 349 : *rꜥꜣ pr spdtw, mstyw n hnt R<sup>c</sup>*) ; 182 (coffre Carter 403 : *nfr nfr ꜥꜣ ꜥmn. msty n Kꜣ-mwt.f*) ; 208 (boîte à jetons Carter 585 r : *nfr nfr ꜥꜣ ꜥmn. msty n hnt m pt*).

admirablement l'épithète suivante, « celui qui construit Celui qui l'a construit, celui qui met au monde / façonne Celui qui l'a mis au monde » [*kd kd sw, ms ms sw*]<sup>39</sup>).

Mais, en ignorant ses prédécesseurs hérétiques, pour se rattacher directement à Amenhotep III<sup>40</sup>, Horemheb se plaçait dans la même logique religieuse que Toutankhamon, et il eût été dès lors normal qu'il reprit à son compte les mêmes thèmes que ceux développés par ce dernier et, en particulier, le premier insistant sur le rapport de filiation physique avec le dieu en sa forme d'(Amon-*K3-mwt.f* (« l'œuf de sa mère »), qui exprimait mieux que n'importe quel autre les principes parallèles de continuité cosmique et dynastique. À en croire une restitution du prudent Gardiner, autorisée par le parallèle d'une stèle rhétorique de Ramsès II à Abou Simbel, il semblerait, du reste, que lui aussi se soit qualifié de « dieu accompli, fils d'Amon, rejeton de Kamoutef » (*[nfr nfr s3 Imn, mstyw n] K3-mwt.f*), sur sa fameuse statue avec la reine Moutnedjemet du musée de Turin<sup>41</sup>. Eût-on conservé de lui autant de témoignages qu'on en a de Toutankhamon, grâce à sa tombe, qu'on aurait, probablement constaté chez lui le même engouement pour les termes utilisés pour le jeune roi.

En soi, l'emploi, devenu d'ailleurs ensuite tout à fait banal<sup>42</sup>, des épithètes *s3 Imn, mstyw (n NN)* ne me semble, par conséquent, pas suffisant pour conclure dans le cas du décret dit « d'Horemheb », à une usurpation par ce dernier d'une inscription de Toutankhamon. Il faudra donc attendre d'autres éléments pour régler définitivement la question de l'attribution du célèbre décret. Par exemple, la découverte de fragments de son autre version connue à ce jour, celle d'Abydos<sup>43</sup>, ou de quelque autre encore dont on peut suspecter légitimement l'existence, soit à Memphis, soit à Héliopolis<sup>44</sup>.

#### Fragment 95 CL 155

Quelques signes ne formant aucun mot complet, répartis sur quatre lignes. On hésite à reconnaître dans le monogramme de la chouette traversée par le bras de la deuxième ligne (Gardiner, G20) la préposition composée *m-'* (*m-dl*), puisque celle-ci est toujours écrite *m-dl* ailleurs dans le texte encore en place<sup>45</sup>. La troisième ligne conserve le signe, assez rare, du couteau (Gardiner, T30), qui apparaît aussi aux lignes 16 et 21 de la stèle, dans le verbe *sw3*, « couper, trancher » (en l'occurrence, le nez des contrevenants).

#### Fragment 95 CL 156

Quelques signes, répartis sur deux lignes. À la première, on reconnaît le signe *nh*, à moins qu'il ne faille y voir une corbeille *k* (Gardiner, V31) qui aurait perdu son anse. À la seconde ligne, on pourrait lire la séquence *hw(?)*<sup>46</sup>, *n.f sw3 m* [...], à traduire soit par « c'est au moyen de [...] qu'il l'a frappé (?) », puisqu'il apparaît qu'à la XVIII<sup>e</sup> dynastie, il existait une opposition entre le *sdm.n.f* non emphatique, déjà devenu le perfectif actif

39. *Urk.* IV, 2026, 13 (édit. de Restauration de Toutankhamon, 3).

40. C. Vandersleyen, *L'Égypte et la vallée du Nil II*, Paris, 1995, p. 486.

41. Cf. *supra*, n. 26.

42. Épithète reprise par Ramsès II, Merneptah, Psousennes I<sup>er</sup>, Chechong I<sup>er</sup>, Chechong III, Chechong IV, Chabaka, Nectanebo I<sup>er</sup>, Darius I<sup>er</sup> (*Propagande II*, p. 247).

43. Cf. *supra*, n. 1.

44. En particulier, dans « les deux grandes villes de Haute et Basse-Égypte » où le roi dit avoir installé les excellents juges qu'il a nommés (face droite, 4).

45. *Décret*, p. 229 (index).

46. Lecture du verbe probable, à en juger par le déterminatif de l'homme au bras armé.

*sdm.f/stp.f* du néo-égyptien, et le *sdm.n.f* emphatique, qui conservait son suffixe<sup>47</sup>, soit par « il ne peut le frapper au moyen de [...] », au cas où la négation *n/hw* aurait précédé le *sdm.n.f* emphatique pour former le *negative aorist* (*n/hw hw].n.f sw m [...]*)<sup>48</sup>. C'est insuffisant pour situer, même grossièrement, ce fragment, qui pourrait appartenir aussi bien au préambule du décret qu'aux dispositions normatives qui suivent à partir de la ligne 13.

#### Fragment 95 CL 157

L'idéogramme du bateau (à lire *'h'w* ou *lmw*)<sup>49</sup>, aperçu sur la première ligne de ce fragment, permet de le situer aux lignes 13 à 21 du décret, qui traitent de la réquisition abusive des bateaux utilisés par les « particuliers » (*nmhyw*) pour exécuter certaines corvées par les agents des divers services du palais<sup>50</sup>. Le *hr* qui suit représente, soit la particule proclitique, qui joue dans la phrase un rôle de coordination<sup>51</sup>, soit le *hr* entrant en composition dans la forme verbale *hr=sdm.f*, contrepartie affirmative du *negative aorist* et ancêtre du *praesens consuetudinis* démotique, rencontrée la plupart du temps en néo-égyptien derrière une thématisation<sup>52</sup>. Il semblerait donc que ce fragment (... *n p3 'h'wllmw, hr...*) appartienne à l'un des exposés préliminaires de l'abus, qui précédaient dans chacun des paragraphes l'énoncé de la mesure prise par le roi<sup>53</sup>. De fait, l'un et l'autre de ces morphèmes apparaissent en cet endroit du texte : pour le *hr* du *praesens consuetudinis*, après une mise en vedette, voir lignes 16-17 : *hr p3] nmhy iwty ('h'w). hr=ln.f nf 'h'w*, « quant au] particulier qui est dépourvu de bateau, il s'en procure un... », et pour celui de coordination, devant le syntagme nominal (morphème de substantivation *wm* + Présent I), faisant office de sujet dans une proposition à prédicat adverbial (en lacune), voir même ligne : *hr wmi.f hr sms [...]*, « et, c'est [...] qu'il sert [Pharaon] »<sup>54</sup>. En l'occurrence, il faudrait donc placer ce fragment dans l'exposé préliminaire du paragraphe 1 du décret (lignes 13-4 : le bateau réquisitionné abusivement appartient au *nmhy*, qui est ainsi spolié à la fois de son bien et de l'usage « travail » qu'il peut en retirer) ou dans celui du paragraphe 2 (lignes 16-19 : le bateau n'appartient pas au *nmhy*, qui n'est donc privé que de son usage)<sup>55</sup>.

#### Fragment 95 CL 158

Se peut-il que ce *rs.f* appartienne au thème traditionnel de l'allégresse de l'Égypte à l'avènement du nouveau roi, développé aux lignes 6 et 7 de la stèle ? Voir, ci-avant, la notice du fragment 95 CL 153.

47. J.-M. Kruchten, « From Middle Egyptian to Late Egyptian : (1.1) Origin and Development of the Late Egyptian Verb Forms built by means of the Auxiliary *rrj* (Emphatic *l.r.f stp* Verb Form, (active) Participle *l.r stp*, and Relative Verb Form *l.r.f stp*) », *LingAeg* 6, 1997, p. 22.

48. Cf. l. 26 : ... *hw hw gm.n.w dhrt m-dl.sn*, « sans que l'on puisse trouver la peau chez eux » : pour le *negative aorist* à la XVIII<sup>e</sup> dynastie, voir J.-M. Kruchten, « From Middle Egyptian to Late Egyptian : (1.2) (Negative aorist *hw l.r.f stp, l.r NN stp* [III<sup>rd</sup> Future with nominal subject], *hw l.r.f stp* verb form) », *LingAeg* 6, 1997, p. 2-10.

49. Cf. lignes 13, 16, 17.

50. *Décret*, p. 28-56 : 71-76.

51. F. Neveu, *La particule hr en néo-égyptien (étude synchronique)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de l'École Pratique des Hautes Études, p. 145 (inédit).

52. F. Neveu, *op. cit.*, p. 188-197 (la forme *hr=sdm.f*) ; J. Winand, *Études de néo-égyptien I. La morphologie verbale*, Liège, 1992, § 372-377.

53. *Décret*, p. 8-16.

54. J.-M. Kruchten, « About *hw* and *wmti* in Late Egyptian », *ZÄS* 124, 1997, p. 14.

55. *Décret*, p. 71-76.

## Fragment 95 CL 159

Sur ce fragment, qui ne garde trace ni de ligne ni de colonne, et qui donc pourrait appartenir à la face principale de la stèle aussi bien qu'à sa face gauche (sur celle de droite, les signes se lisent de gauche à droite, ce qui ne peut convenir), à moins qu'il ne provienne du cintre, je lis « *mr* ».

*Face latérale gauche*

La disposition du texte en colonnes se lisant de droite à gauche permet de reconnaître dans les blocs 95 CL 151-152 (déjà publiés)<sup>56</sup> et 95 CL 166-172, non signalés à ce jour, des éléments de la face latérale gauche de la stèle. Appartiennent aussi à cette face, les textes en colonnes des fragments d'angle 95 CL 153 et 95 CL 165, déjà examinés et resitués, au moins approximativement, sur la face principale du décret.

## Fragment 95 CL 166

Deux colonnes de texte incomplètes, avec le trait vertical de séparation, sur une hauteur de deux cadrats. On reconnaît sur la colonne  $x + 1$ , l'extrémité gauche du signe *nh* (« corbeille »), au-dessus d'un « homme debout » incomplet (Gardiner, G24 ou G30). Impossible à positionner.

## Fragment 95 CL 167

Une colonne (les traits verticaux de séparation visibles à droite [bas] et à gauche [haut]), conservée sur une hauteur de 3 cadrats. On reconnaît un mot [...]yt, déterminé par la « maison » (Gardiner, O1), suivi de *sp.l nh m* [...], « toute occasion mienne ». Impossible à positionner.

## Fragment 95 CL 168

De très petite taille. Conserve le haut d'un signe (boucle). Deux traits verticaux parallèles à gauche, qui pourraient très bien ne pas être des traits de séparation. Impossible à positionner.

## Fragment 95 CL 169

Deux colonnes incomplètes, avec un trait de séparation médian, conservées sur une hauteur de 2 cadrats. On reconnaît, de haut en bas, un signe *h* (Gardiner, N35), le « disque solaire » (Gardiner, N5) ?, le signe *mr* (Gardiner, N36) et le « roseau fleuri » *l*. Impossible à positionner.

## Fragment 95 CL 170

Une colonne (les traits verticaux de séparation visibles à droite [bas] et à gauche [haut]), conservée sur une hauteur de 4,5 cadrats. On reconnaît la séquence [...] (déterminatif de la « peau de mammifère » = Gardiner, F27) *hr hmw* (déterminatif de l'« homme qui porte la main à la bouche » = Gardiner, A2), *ism hr* [...], qui, du point de vue syntaxique, doit représenter deux subordinées marquant la concomitance : « (l'animal X) [...]ant, le chien [...]ant ».

<sup>56</sup> *Décret*, p. 191-192.

Le verbe — encore inconnu — *hmw* rappelle par sa structure et son déterminatif le substantif *hmw*, rencontré au papyrus Anastasi V, 12, 4 (une lettre de félicitation à un « chef des archers » nouvellement promu), dans la séquence *hmw ml-nj sp 2 x 2*, que Caminos traduit « félicitations »<sup>57</sup>. Il doit donc s'agir ici du cri (de satisfaction) d'un animal. L'ensemble évoque ainsi le texte de la colonne 3, où il est question des « officiels » (*srw*) qui pénètrent en char, au galop, jusqu'à l'« endroit sacré », suivis de leur chien<sup>58</sup>. Ce bloc est très certainement à placer avant ce passage, vers le milieu de la colonne, dans ce qui paraît être une description du sans-gêne des hauts dignitaires, que la mode amarnienne représente, en effet, souvent accompagnés de leur animal mascotte. En l'occurrence, un chien *ism*, et un autre animal, en lacune (autre variété de chien ou singe domestique ?).

#### Fragment 95 CL 171

Deux colonnes incomplètes, avec un trait de séparation médian, conservées sur une hauteur de 2,5 cadrats. À la colonne de droite, on lit *iw.sn*, « [...] alors qu'ils sont [...] ». Sur celle de gauche, *wmy{w}*, « (ceux) qui sont » (?). Impossible à positionner.

#### Fragment 95 CL 172

Deux colonnes incomplètes, avec un trait de séparation médian, conservées sur une hauteur de 4,5-5 cadrats. La colonne de droite ne comprend plus que les extrémités gauches des signes d'un texte, désormais illisible (deux *h*, un *l* ?). Mais, à celle de gauche, on lit encore la séquence [...] *mlt R' l ir wnn 3h* [...], à placer très certainement à la colonne 7, avant le texte conservé *lr wnn ddy h'w... l tw.l r wlm mswt mlt l'h*.

Devant le *mlt R'* du haut de notre colonne gauche, il faudrait, en effet, probablement restituer *tw.l r wlm h'w* (*mlt R'*), les actions de *wlm h'w* et de *wlm mswt*, propres respectivement à Rê (allusion au cycle solaire journalier) et à Osiris-lune (allusion au cycle lunaire mensuel), étant fréquemment opposées<sup>59</sup>. Quant à la séquence *lr wnn 3h*, on y reconnaît le début de la « formule du bon comportement », étudiée, du point de vue de la syntaxe, par Pascal Vernus, qui en a rassemblé de nombreux exemples<sup>60</sup>.

Le tout, placé dans la bouche du roi (1<sup>re</sup> personne singulier), semble donc lier, en un *parallelismus membrorum*, sa survie, pour l'éternité *nhh* (solaire), comme pour l'éternité *dt* (osirienne, lunaire), à son « efficacité » (*3h*) à l'égard des dieux et à sa constance à élever leurs monuments (*lr.t msw nw ntrw*, « réaliser les monuments des dieux »).

Complétée par le fragment 95 CL 172, la colonne 7 se présenterait donc, selon toute vraisemblance, ainsi :

[*lr wnn... l tw.l r wlm h'w*] *mlt R'*; *lr wnn 3h* [...] *lr (?)*] *ir wnn ddy h'w(.i) n hpr tp 13 hr lr.t swt msw nw ntrw l tw.l r wlm mswt mlt l'h*, « [Aussi vrai que..., je répéterai les levers] **comme Rê. Aussi vrai qu'il est utile de** [...] **et]** aussi vrai que c'est à réaliser

57. R. Caminos, *Late Egyptian Miscellanies*, Londres, 1954, p. 240.

58. *Décret*, p. 178-183.

59. Ainsi, dans les noms de Sêthi I<sup>er</sup>, Celui des deux maîtresses (*nbtj*) « Répétant-de-naissances » (*wlm mswt*), Horus d'or (*hr-nbw*) « Répétant-de-levers » (*wlm h'w*); cf. J.-M. Kruchten, « La stèle de l'an I de Sêthi I<sup>er</sup> découverte à Beith-Shan (musée archéologique de Jérusalem, n° S. 884) », *Annuaire de l'IPHOS* 26, 1982, p. 25-26.

60. P. Vernus, *RdE* 39, 1988, p. 147-154.

les monuments des dieux que (ma) durée d'existence terrestre est constante, je répéterai les naissances comme la lune ».

#### Fragment 95 CL 153 (côté gauche)

Ce bloc d'angle, à placer à hauteur des lignes 4 (= fragment 153, ligne  $x + 2$ ) à 9 (ligne  $x + 7$ ) de la face principale (voir ci-dessus), conserve deux colonnes de texte et l'extrémité droite d'une troisième, avec les deux traits verticaux de séparation, sur une hauteur approximative de 6-7 cadrats. Il est entreposé dans un secteur momentanément inaccessible du magasin du « Cheikh Labib », de sorte que nous ne disposons, pour l'étudier, que du croquis reproduit ici<sup>61</sup>. Sur celui-ci, les colonnes de texte, ainsi que leurs traits de séparation, apparaissent rigoureusement parallèles à l'angle formé par la face principale et le côté gauche de la stèle. Au vu de ce dessin, il semblerait donc que la première colonne du fragment 153 corresponde à la colonne 1 du texte de la face gauche.

Or, en 1975, j'avais constaté que la face principale de la stèle présentait un léger fruit par rapport aux faces latérales. Ce fait est d'ailleurs encore visible sur la face latérale droite, dont l'arête avec la face principale est conservée sur une hauteur suffisante (des lignes 13 à 29). Étant donné l'emprise des colonnes de texte sur le profil de la stèle, il était donc impossible que la première colonne de chacun des côtés commençât à la même hauteur que les suivantes<sup>62</sup>. Ce fait m'a été confirmé par Luc Gabolde et Éric Saint Pierre, qui m'ont fait parvenir un schéma d'emprise des colonnes de texte sur le profil de la stèle, d'où il résulte que les premières colonnes des faces droite et gauche n'auraient pu commencer qu'à une hauteur d'environ 2 mètres, soit approximativement au niveau de la ligne 15 de la face principale, là où moi-même je les faisais débiter sur les planches libres jointes à ma publication. La colonne 1 du fragment 153 ne pourrait, dès lors, appartenir à la première colonne de la face latérale, comme le donne à penser notre croquis, mais serait à rattacher à la deuxième.

On ne peut malheureusement pas tirer grand-chose de ce fragment. Grâce au signe du « roi assis tenant le *flabellum* » (Gardiner, A42), à valeur de pronom suffixe de la 1<sup>re</sup> personne du singulier, de la première colonne du fragment 153, nous pouvons conclure que le texte de la colonne 2 du côté gauche se présentait comme un discours direct du roi. Mais ceci est vrai de pratiquement toute la stèle, de la ligne 12 (« Alors, il — le scribe de Pharaon — prit la palette ainsi que le rouleau de papyrus, et se mit à écrire conformément à tout ce que disait Sa Majesté, le roi en personne disant : ... ») à la colonne 9 de notre côté (« ces décrets que Ma Majesté a pris à nouveau pour... »).

Quant à la colonne 2 (face gauche, 3), nous y reconnaissons le hiéroglyphe du « cheval » (Gardiner, E6), suivi de la mention *mi nty hr krkm*, « comme celui qui effectue l'action *krkm* ». De fait, il est question en cette partie de l'inscription de restreindre l'accès au secteur intérieur du palais (*ḥmwtj*, 2, 5 ; *kꜣp*, 5), perçu comme une atteinte au caractère sacré des lieux<sup>63</sup>, d'animaux tels que chevaux, chiens et, peut-être, singes (voir fragment 95 CL 170, ci-dessus). Mais il m'est impossible de proposer une traduction pour le verbe sémitique (?) *krkm*, déterminé par la « corde enroulée » (Gardiner, V1, Z7 ?), inconnu à ce jour. Aucun vocable qui s'en rapproche, même de loin, dans

61. Le croquis a été exécuté, au vu de l'original, par E. Saint Pierre (communication personnelle de L. Gabolde, 8 février 1995).

62. *Décret*, p. 2-3.

63. *Décret*, p. 183.

l'excellent dictionnaire de Hoch<sup>64</sup>. Je renonce aussi à traduire la suite : *thj* (de *thj*, « enfreindre »), à moins qu'il ne faille lire *hj*, et rattacher le *t* initial à *krkm*, qui précède et qui n'aurait plus, dans ce cas, de déterminatif.

#### Fragment 95 CL 165

Comme le précédent, ce fragment appartient aux faces principale et latérale gauche de la stèle. À situer à hauteur du *serekh* avec le nom d'Horus du roi, figurant le *ka* royal du cintré, il prouve que le texte des faces latérales couvrait celles-ci entièrement, et débutait donc plus haut que je ne le soupçonnais lors de ma publication de la stèle, puisque j'y faisais correspondre leur commencement avec la première ligne de la face principale. Les pertes aux faces latérales sont, par conséquent, encore plus considérables qu'on ne le pensait. À telle hauteur, compte tenu de la légère déclivité de la face principale, la colonne conservée sur le fragment ne semble pouvoir être que la troisième de la face gauche. On n'y lit, de manière à peu près sûre, que *m wjtf nb*, « par chacun de ses côtés (?) » (de « chaque côté » serait plutôt *hr wjtf nb(1)*<sup>65</sup>).

Au total, sans apporter de compléments importants à notre connaissance du fameux décret, les quelques nouveaux fragments découverts par l'équipe du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak permettent d'en préciser ou confirmer le contenu, en particulier, en ce qui concerne le côté gauche (11 fragments retrouvés). Le passage concernant la restauration du cérémonial aulique, garant de la stricte séparation des mondes profane et divin, et donc de la protection magique de Pharaon, est mieux délimité (du haut de la colonne 2 au bord inférieur de la colonne 6, au moins). À la colonne 7, depuis approximativement le tiers supérieur jusqu'au bas, on reconnaît une « formule du bon comportement » d'un type bien connu depuis le Moyen Empire pour les particuliers, adaptée au Pharaon. Ce qui constitue une belle illustration de la grande mutation idéologique du Nouvel Empire reconnue par P. Vernus. Sur la face principale de la stèle, la lecture de l'extrémité des lignes 4 à 9 est désormais assurée grâce à un bloc d'angle, et le thème de l'allégresse de la création à la montée sur le trône du nouveau pharaon développé à ce niveau peut être utilement complété.

Mais, surtout, deux de ces nouveaux fragments (95 CL 154 et 165) relancent, sans toutefois encore y apporter d'élément tout à fait décisif, l'épineuse question de l'attribution du décret à Horemheb, comme il est admis traditionnellement sur la foi des cartouches — originaux ? — aperçus par Bouriant il y a un siècle, ou à Toutankhamon, comme d'aucuns le pensent maintenant, à commencer par M. Gabolde dans un article bien documenté<sup>66</sup> ou C. Vandersleyen dans sa récente — et excellente — histoire d'Égypte<sup>67</sup>.

64. J.E. Hoch, *Semitic Words in Egyptian Texts of the New Kingdom and Third Intermediate Period*, Princeton, 1994.

65. R.O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford, 1962, p. 52.

66. M. Gabolde, « Aÿ, Toutankhamon et les martelages de la stèle de la restauration de Karnak », *BSEG* 11, p. 37-61.

67. C. Vandersleyen, *L'Égypte et la vallée du Nil II*, PUF, Paris, 1995, p. 476.

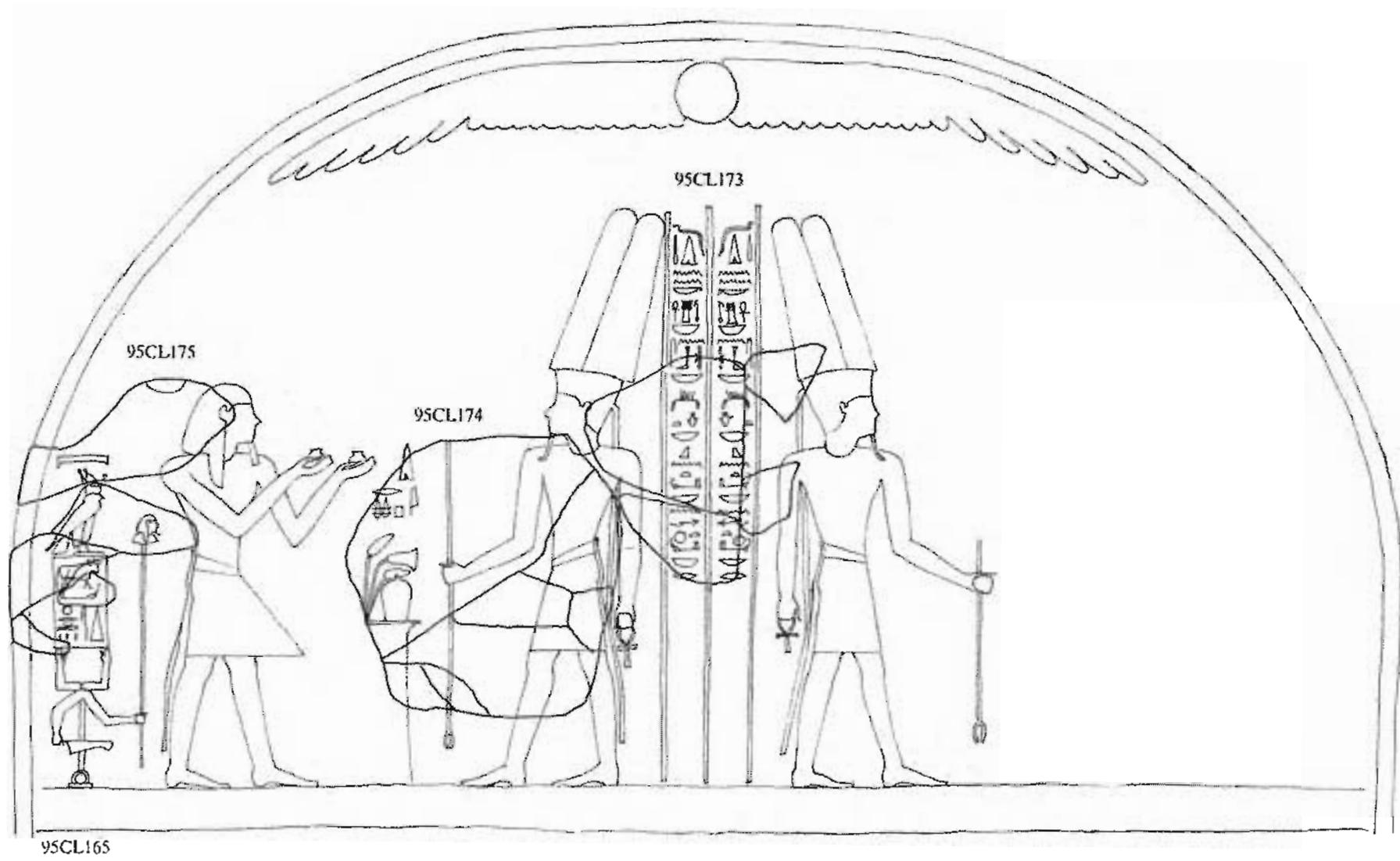
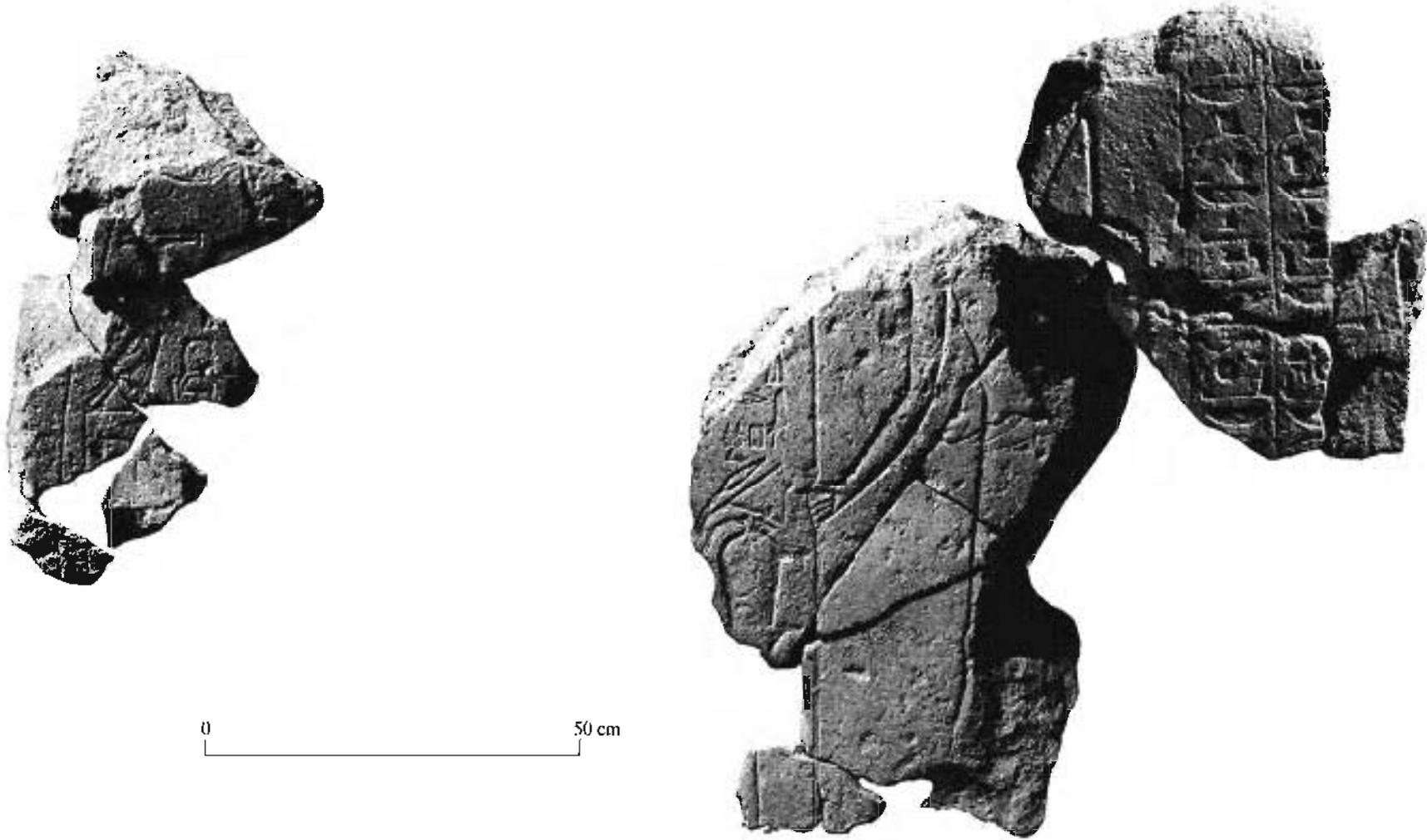
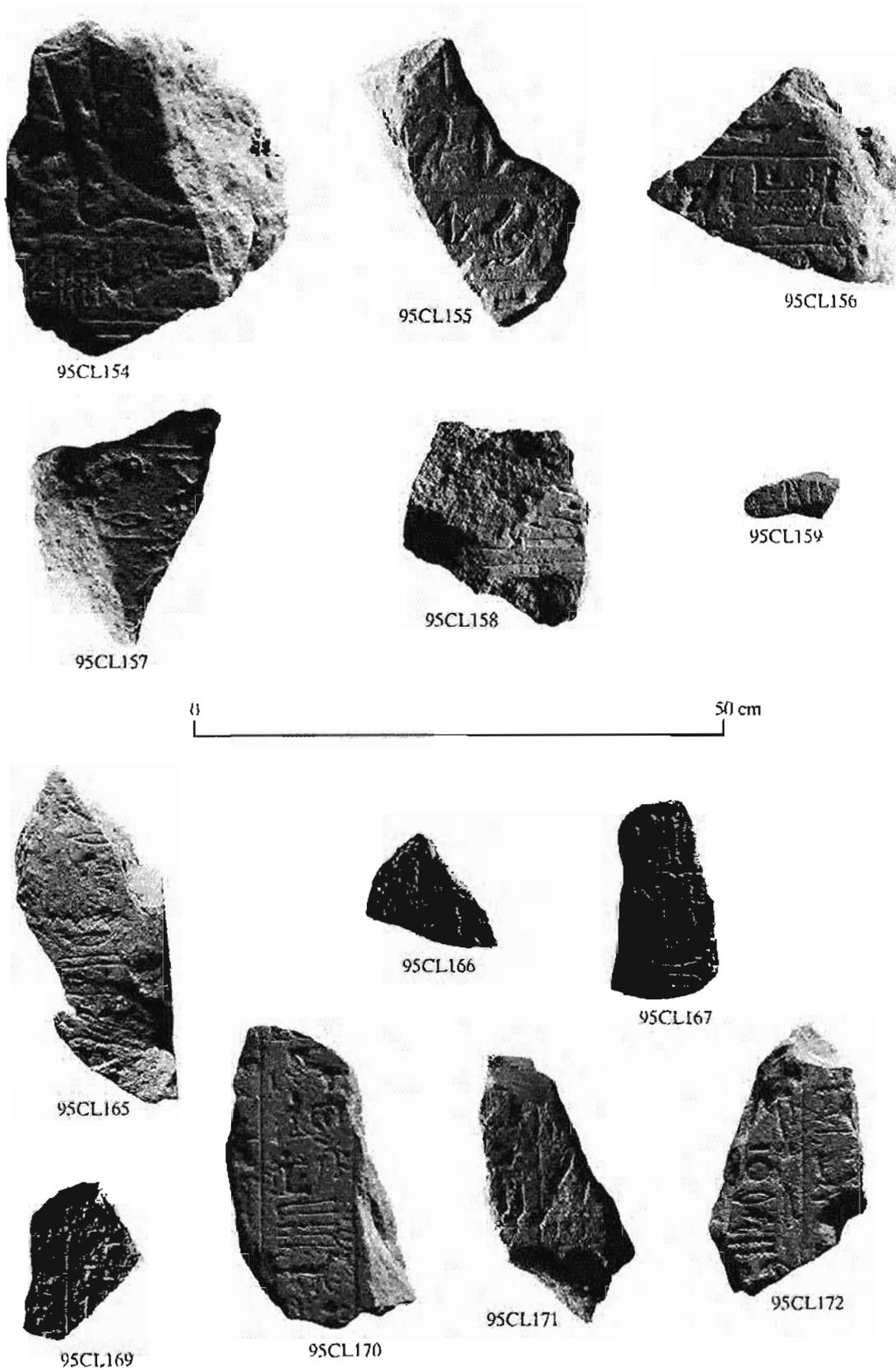


Fig. 1. — Remontage des blocs du cintre (schéma É. Saint Pierre).



Décret d'Horemheb, fragments du cintre (© CNRS/CFEETK, A. Chéné).



Décret d'Horemheb, fragments du texte (© CNRS/CFEETK, A. Chéné).